



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Communication aux Membres

Les Membres sont priés de bien vouloir trouver en annexe les suites données par la Commission et du service européen pour l'action extérieure aux résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE lors de sa 21ème session qui s'est tenue à Budapest (Hongrie) du 16 au 18 mai 2011

Page

Les défis pour l'avenir de la démocratie et le respect de l'ordre constitutionnel dans les pays ACP et les États membres de l'UE.....	2
L'appui budgétaire en tant que moyen de distribution de l'aide publique au développement (APD) dans les pays ACP	3
La pollution de l'eau	5
La situation en Côte d'Ivoire.....	8
Les soulèvements démocratiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient: conséquences pour les pays ACP, pour l'Europe et pour le monde	9

Le cosecrétariat

10.11. 2011

Les défis pour l'avenir de la démocratie et le respect de l'ordre constitutionnel dans les pays ACP et les États membres de l'UE

La Commission européenne et le service européen pour l'action extérieure partagent la quasi-totalité des points énoncés dans la résolution adoptée le 18 mai 2011 à Budapest.

Pour établir une démocratie solide et durable, il faut qu'elle puisse s'ancrer durablement et ne pas la considérer comme une simple étape du cycle électoral mais comme un ensemble, avec toutes les institutions qui la sous-tendent. Elle est indissociable de tous les autres éléments, comme le développement. Il faut s'assurer que les sociétés soient soutenues dans la construction d'une démocratie florissante pour l'avenir.

Les missions électorales d'observation jouent un rôle important pour assurer que la démocratie permette d'atteindre cet objectif. Les missions d'observation de l'UE, par exemple, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry et au Soudan, ont souligné l'importance capitale que peut revêtir l'observation indépendante pour protéger la volonté des électeurs qui, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics.

La Commission européenne et le service européen pour l'action extérieure ont publié le 25 mai une communication conjointe relative à une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation définie sur la base d'une responsabilité mutuelle, l'attachement commun aux valeurs universelles de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit. Cette stratégie vise à apporter un plus grand soutien aux partenaires engagés dans la construction d'une démocratie solide et durable grâce à l'approche "more for more" (selon laquelle les pays allant plus loin et plus vite dans leurs réformes pourront compter sur un soutien plus important de la part de l'UE) et présente le concept d'étalonnage démocratique qui vise à mesurer, sur la base d'un partenariat, si les objectifs de progression ont été atteints.

Le printemps arabe a une nouvelle fois prouvé que les aspirations démocratiques sont universelles et qu'il n'existe aucune exception à ce principe, quelle qu'en soit la raison.

L'appui budgétaire en tant que moyen de distribution de l'APD dans les pays ACP

La résolution sur l'appui budgétaire en tant que moyen de distribution de l'APD dans les pays ACP contribue pour une large part à la révision actuelle de la politique d'appui budgétaire de l'Union européenne. La Commission européenne adoptera et présentera la nouvelle communication sur le prochain plan d'appui budgétaire de l'UE en octobre 2011. Cette démarche fait suite à la publication, l'année dernière, d'un livre vert qui a reçu plus d'une centaine de réponses, la plupart favorables à l'appui budgétaire, même si un certain nombre d'entre elles soulignaient des points à changer ou à améliorer. Les conclusions du Conseil visant à entériner cette nouvelle politique sont attendues pour le printemps 2012.

La résolution sur l'appui budgétaire adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est reflétée dans cette nouvelle communication. À cet égard, la proposition de la Commission européenne fera sur la résolution les observations suivantes :

- L'appui budgétaire restera un instrument important de la coopération au développement de l'Union européenne visant à réduire la pauvreté et à réaliser les OMD, bien que la communication s'abstienne de fixer des objectifs communs en termes d'appui budgétaire (para 1, 3).
- L'appui budgétaire devra continuer de garantir un degré de prévisibilité élevé, améliorer la coordination et l'harmonisation et cibler en priorité les stratégies de développement conçues au niveau national (para 6, 7).
- Les critères d'éligibilité seront renforcés et feront l'objet d'une évaluation plus structurée et plus rigoureuse. La Commission européenne propose d'adopter une approche dynamique dans l'évaluation des critères d'éligibilité, mais pourra mettre en œuvre des réformes rapides de manière à pallier les faiblesses spécifiques de la gestion financière publique avant d'entreprendre des actions d'appui budgétaire (para 5, 17).
- La Commission européenne surveillera également de près les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption et renforcera sa méthode d'évaluation et de gestion des risques (para 4, 15).
- La Commission européenne accordera également plus d'importance à la responsabilisation et à la transparence. Un nouveau critère d'évaluation portant sur la transparence et sur le contrôle du budget, axé sur la mise à la disposition du public d'informations budgétaires, favorisera un contrôle plus rigoureux du budget des pays partenaires. Par ailleurs, la communication propose de renforcer l'approche participative de l'appui budgétaire et de systématiquement mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les systèmes publics de gestion financière, dont font partie les organismes de contrôle tels que le Parlement, les institutions d'audit, les gouvernements locaux et les organisations non étatiques (para 10, 12, 16, 17, 18).
- La nouvelle communication présente également les grandes lignes d'une approche coordonnée de l'UE (para 19).
- La proposition visant à renforcer le lien entre l'appui budgétaire et les valeurs fondamentales, à savoir, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, énoncées dans le traité de Lisbonne, constitue un nouvel élément, l'appui budgétaire général étant

dans l'ensemble censé consacrer l'orientation politique générale d'un pays et de ses méthodes de gouvernance (para 9).

- Dans sa communication « Un budget pour la stratégie Europe 2020 » (COM(2011)500), la Commission a rappelé qu'une de ses grandes priorités était le respect de l'engagement formellement pris par l'UE de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en maintenant la part du budget de l'UE dans le cadre des efforts communs déployés par l'Union dans son ensemble d'ici à 2015. Elle a aussi proposé d'allouer aux pays ACP 30 milliards d'euros (année de référence 2011) au titre du 11^{ème} FED. Cette augmentation significative doit permettre à l'UE de faire un pas décisif vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et de tenir ainsi ses engagements (para 20).

La pollution de l'eau

- Le fossé entre l'offre et la demande en eau se creuse et les ressources disponibles sont de plus en plus polluées. Selon les dernières estimations des Nations unies, un tiers de la population mondiale pourrait souffrir de la raréfaction des ressources en eau d'ici à 2025 et celle-ci pourrait toucher la moitié des économies mondiales d'ici à 2050. Les politiques de l'UE, tout intérieures que de coopération au développement, soulignent l'importance du principe de la gestion intégrée des ressources en eau. Au sein de l'Union européenne, cette démarche constitue le socle sur lequel repose la directive-cadre sur l'eau qui, depuis son adoption, a permis de réaliser des progrès significatifs dans la gestion des ressources en eau. Qu'il s'agisse de l'équipement, de l'agriculture, du développement industriel, de l'industrie minière, du tourisme ou du commerce, toutes ces activités ont un impact sur la qualité de l'eau. Pour gérer les ressources en eau, il nous faut impliquer l'ensemble de ces secteurs d'activité dans l'élaboration de politiques et de réglementations adéquates. Toutefois, dans de nombreux pays, les problématiques liées à la gestion de la qualité des eaux sont régies par différents instruments juridiques ou politiques, et relèvent de diverses institutions dont les rôles ou les mandats font double emploi.
- L'élaboration d'une nouvelle politique de développement axée sur une croissance solidaire et sur le développement durable d'une part, et les préparatifs à la conférence RIO + 20 d'autre part, soulignent l'importance du rôle transversal de l'eau. D'ici à 2030, si aucune mesure n'est prise, la demande en eau de l'humanité pourrait dépasser l'offre de presque 40 %. Un tel scénario mettrait en péril la sécurité d'approvisionnement en eau, en nourriture et en énergie, entraînerait une augmentation des coûts de santé publique, ralentirait la croissance économique, créerait des tensions sociales et géopolitiques et nuirait de manière durable à l'environnement. Une partie de cette demande croissante en eau est nécessaire à la réalisation des OMD visant à réduire la pauvreté et la faim et à améliorer l'accès aux services énergétiques, autant d'avancées qui nécessitent le développement des ressources hydrauliques, bien souvent dans des pays victimes de pénurie d'eau. Par conséquent, à la lumière de l'importance capitale que revêt l'eau dans le développement, en tant que moteur de croissance, et plus particulièrement dans les secteurs énergétique et agricole, la Commission européenne s'attache à renforcer le cadre d'action et de mise en œuvre et, dans ce contexte, à relancer l'initiative européenne sur l'eau. Ces travaux en cours prêtent également une attention toute particulière aux répercussions du changement climatique.
- Depuis 2002, l'APD que l'ensemble des pays de l'UE consacre au secteur de l'eau et de l'assainissement a presque triplé. Cette augmentation s'explique en partie par la création en 2004 de la Facilité ACP-UE pour l'eau. Dans le cadre du 9^{ème} FED, la Facilité a octroyé 500 millions d'euros supplémentaires à la réalisation de projets liés à l'eau et à l'assainissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
- Dans le cadre du 10^{ème} FED une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros a été allouée à la nouvelle phase de la Facilité ACP-UE pour l'eau. Consciente de l'importance que revêtent l'assainissement et l'hygiène, la Commission européenne s'emploie à mettre ces aspects en exergue dans la nouvelle phase de la Facilité.

- Il importe de faire remarquer que depuis 2004, plus de 31 millions de personnes ont pu bénéficier d'un meilleur approvisionnement en eau et 9 millions ont pu accéder à des infrastructures d'assainissement grâce à l'aide fournie par la Commission européenne.
- Consciente que la pénurie ou la pollution des ressources peuvent engendrer des conflits, la Commission européenne incite également les pays à la coopération dans le partage des ressources. Plus particulièrement, dans le cadre du 9^{ème} FED, la Commission européenne a apporté son soutien en Afrique à sept bassins hydrographiques transfrontaliers à hauteur de presque 40 millions d'euros.
- Dans l'ensemble, l'amélioration de l'accès à l'eau a progressé, mais de nombreux pays ACP restent à la traîne pour atteindre les objectifs fixés par les OMD en matière d'approvisionnement en eau. À l'échelle de la planète, l'OMD relatif à l'assainissement est un échec : des millions d'enfants meurent chaque année, victimes de maladies évitables qu'ils ont contractées à cause du manque d'hygiène et d'équipements d'assainissement.
- Dans le cadre de la nouvelle initiative des OMD pour les pays ACP, une part importante des ressources sera allouée aux projets soumis par les pays partenaires, axés sur les OMD sur l'eau et l'assainissement. L'eau et l'assainissement jouent également un rôle important dans la réalisation des autres OMD, en particulier pour les objectifs sur l'amélioration de la santé maternelle et sur la réduction de la mortalité infantile. Ce constat plaide pour une meilleure intégration de l'eau et de l'assainissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

- Réf. au point 10

L'une des priorités de la Commission est de limiter le gaspillage d'eau en toute circonstance et pas seulement là où l'approvisionnement en eau est limité.

- Réf. au point 19

La Commission européenne collabore avec les États membres afin d'échanger de bonnes pratiques. De plus, un site Internet a été créé et mis à disposition de toutes les personnes concernées par l'eau et l'assainissement. Le site <http://www.aquaknow.net/> a été financé par la Commission européenne et créé par le Centre commun de recherche. Il cible tout particulièrement les pays ACP et leurs partenaires.

Ce site est conçu comme une plateforme de partage d'expériences et d'échange de connaissances entre les différents acteurs concernés par la problématique de l'eau, et notamment le réseau des centres d'excellence spécialisés dans les sciences de l'eau que la Commission européenne a créé en Afrique afin d'améliorer le renforcement des capacités dans cette région.

Actuellement, il existe deux réseaux de ce type : le premier en Afrique du Sud (coordination de l'Université de Stellenbosch) et le second en Afrique de l'Ouest (coordination de l'Université de Dakar).

La Commission européenne s'emploie actuellement à étendre ces réseaux aux autres régions d'Afrique et d'Amérique latine.

Statistiques concernant l'utilisation du site Internet Aquaknow ces sept derniers mois (février-septembre 2011)

- 12879 visites enregistrées
- Nouveaux comptes créés : un total de 1016 utilisateurs dont 30 % en Amérique latine, 23 % en Afrique, 17 % en Asie, 15 % en Europe et 15 % dans le reste du monde
- Création de 21 groupes sur les différentes problématiques liées à l'eau
- Téléchargement de 2500 contenus relatifs à l'eau et à l'assainissement

La situation en Côte d'Ivoire

L'UE partage entièrement tous les points de la résolution sur la situation en Côte d'Ivoire adoptée le 18 mai à Budapest.

L'UE s'est engagée dès le début de la crise en soutenant politiquement le président légitimement élu et les différentes actions diplomatique de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des NU pour tenter de résoudre pacifiquement la crise, et a maintenant la ferme intention de contribuer à la consolidation de la paix et à la relance économique de la Côte d'Ivoire.

Pour cela, tous les programmes suspendus lors de la crise ont été relancés. Il s'agit notamment de travaux de réhabilitation d'infrastructures, de construction de systèmes d'adduction d'eau potable et d'appui au processus électoral.

Le projet d'appui à la modernisation de la Justice, spécifiquement citée dans la résolution, a effectivement démarré et déjà contribue à la progressive réinstallation de l'administration judiciaire dans le nord du pays. Des financements ont aussi déjà été mobilisés pour la prise en charge médicale, psychologique et juridique de femmes victimes de violences sexuelles pendant la crise (à Abidjan et dans l'ouest du pays).

La programmation du Xème FED est déjà en train de se conclure avec l'approbation de 5 projets pour un total de 125 M€ concernant la 1) Santé, 2) la Formation Professionnelle, 3) la Gouvernance institutionnelle et Financière, 4) les infrastructures de transport et 5) le support aux Acteurs non Etatiques.

11 Millions d'EUR de l'Instrument de Stabilité ont enfin été approuvés pour contribuer à la stabilisation et réconciliation à travers une assistance électorale pour les prochaines élections législatives, pour la résolution des conflits fonciers à l'Ouest, pour la responsabilisation des média et pour soutenir les initiatives nationales de justice transitionnelle.

Malgré l'amélioration de la situation, l'aide humanitaire reste important. 14 projets financés sur la première tranche d'urgence (30 M€) sont en cours d'exécution pour couvrir les besoins immédiats des populations réfugiés et vulnérables sur Abidjan, dans l'Ouest et dans les pays limitrophes touchés par la crise ivoirienne. La deuxième tranche d'un montant de 30 M€ finance 23 projets en cours d'identification ou déjà commencés pour assurer un lien avec les activités de relèvement et de développement, en particulier en matière de santé et d'eau/assainissement et, permettra en dernier lieu (phase 3), la transition de l'aide humanitaire au profit de la coopération. 20 M€ additionnel sont prévus pour continuer ces activités en 2012.

La Côte d'Ivoire revient de loin, mais encore beaucoup est à faire pour rétablir l'autorité de l'Etat et l'état de droit sur tout le territoire national, encore largement contrôlé par les rebelles des Forces Nouvelles. Un processus de réforme du secteur de sécurité et de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants est essentiel et urgent. En réponse à la requête du Président Ouattara, l'UE est disponible à fournir une assistance technique et financière dans ces secteurs. Une première contribution de 25 M€ a déjà été annoncée par le Commissaire Piebalgs. Ceci nécessite cependant le démarrage d'un dialogue politique et technique plus approfondi sur la question avec les autorités nationales.

Les soulèvements démocratiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient: conséquences pour les pays ACP, pour l'Europe et pour le monde

L'UE partage les préoccupations exprimées dans la résolution; sa réaction aux événements historiques qui ont touché le sud de la Méditerranée a été rapide et déterminée. Le 8 mars, la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante sur «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée»¹ indiquait clairement que l'UE soutenait les aspirations de la population au changement, à la démocratisation et à l'ouverture de la société; elle exposait une stratégie incitative fondée sur une modulation de l'aide (more for more) pour appuyer les réformes politiques, économiques et sociales dans les pays de la région. La communication conjointe sur l'examen de la politique européenne de voisinage (PEV)² adoptée le 25 mai a fourni des orientations supplémentaires sur la manière de traiter ces priorités. Les services de la Commission et le SEAE ont avancé dans la préparation de la mise en œuvre afin d'être prêts à agir, lorsque la situation financière et politique le permettra, dans les domaines suivants :

- a) Le contrôle et le reciblage des programmes d'aide de l'UE dans les pays du sud de la Méditerranée: les services de la Commission services et le SEAE ont réalisé un contrôle et un reciblage des programmes indicatifs nationaux 2011 – 2013 et des plans d'action annuels 2011 avec les gouvernements partenaires afin de renforcer certains domaines tels que la gouvernance, l'emploi et la jeunesse.
- b) Apport de fonds supplémentaires aux pays du sud de la Méditerranée: au Caire, le 14 juillet, le président a annoncé le nouveau programme générique SPRING (Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive) doté de fonds supplémentaires (343 millions d'EUR au total pour les exercices 2011/2012) et basé sur le principe de «more for more» (les pays allant plus loin et plus vite dans leurs réformes pourront compter sur un soutien plus important de la part de l'UE). Les fonds supplémentaires iront prioritairement à la démocratisation, au renforcement des institutions ainsi qu'à la croissance inclusive.
- c) Nouvelle approche du partenariat pour la migration, la mobilité et la sécurité: à la suite de l'approbation, par le Conseil européen, des propositions de la Commission en matière de mobilité, celle-ci a lancé des entretiens techniques exploratoires avec le Maroc, l'Égypte et la Tunisie, avec la possibilité d'une extension à d'autres pays tels que la Jordanie. Il est espéré qu'un accord sur le contenu des partenariats de mobilité proposés puisse être dégagé et signé par la Commission, les États membres et les pays partenaires d'ici à la fin de 2011 dans le cas du Maroc et à la mi-2012 dans le cas de l'Égypte et de la Tunisie.
- d) Renforcement du commerce et des investissements chez les voisins du sud de la Méditerranée: à la suite de l'approbation par le Conseil européen, la Commission a revu les négociations en cours afin de les accélérer et elle prépare des mandats de négociation pour la conclusion d'accords de libre-échange approfondis et complets avec le Maroc, la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie, qui seront soumis aux États membres après l'été.

¹ COM (2011) 200 final.

² COM (2011) 303 final.

- e) Amélioration du dialogue politique: sur proposition de la haute représentante, le Conseil a nommé un représentant spécial (RSUE) pour le sud de la Méditerranée dont le rôle essentiel consiste à améliorer le dialogue politique de l'UE, en contribuant au partenariat et à l'approfondissement des relations avec les pays du sud de la Méditerranée. Il s'efforcera d'assurer, en appuyant la création d'un groupe de travail de haut niveau, une coordination optimale des efforts déployés pour aider à la transition démocratique dans les pays voisins méridionaux entre les institutions de l'UE, les États membres et les IFI. La première réunion du groupe de travail UE/Tunisie chargé d'appuyer le passage à la démocratie et au redressement économique s'est tenue les 28 et 29 septembre 2011. Elle était présidée par la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission Catherine Ashton et par le premier ministre de Tunisie Beiji Caid el Sebsi. Elle a décidé d'une série de mesures concrètes pour aider la Tunisie à relancer son économie et à faciliter le passage à un avenir démocratique.
- f) Relèvement des prêts de la BEI à la région d'un milliard d'EUR supplémentaire: à la suite de plusieurs trilogues, le Conseil a décidé le 18 juillet que le plafond des prêts accordés par la BEI aux pays de la Méditerranée qui entreprennent des réformes politiques serait augmenté d'un milliard d'EUR. Cette décision devrait être mise en œuvre avant le mois de novembre de cette année.

Tunisie – l'UE a immédiatement réexaminé les initiatives en cours de préparation pour qu'elles apportent une réponse aux défis immédiats. Pour la seule année 2011, l'UE a doublé son soutien financier, qui est passé des 80 millions d'EUR prévus à 160 millions. Les fonds supplémentaires visaient tant le redressement économique de la Tunisie que le besoin d'atténuer les difficultés et de créer des emplois dans les régions les plus pauvres du pays. L'aide humanitaire de l'UE, qui s'élève à plus de 230 millions d'EUR, a été fournie à la Tunisie pour l'aider à accueillir les flux de réfugiés provenant de Libye. L'UE a aussi fourni une aide pour préparer les élections et accorder un soutien direct à la population. Pour la période 2011-2013, l'UE a augmenté le montant réservé à la Tunisie à titre indicatif dans l'IEVP, en le faisant passer 240 millions d'EUR à 390 millions d'EUR, soit une augmentation de 150 millions d'EUR ou plus de 60 %. Lors de la réunion du groupe de travail UE-Tunisie des 28 et 29 septembre, plusieurs programmes de financement ont été adoptés, notamment pour le redressement économique et la réforme du secteur de l'eau et l'aide à la société civile. Des négociations formelles en vue de l'établissement d'un nouveau «partenariat privilégié» porteront sur tous les domaines d'intérêt mutuel. L'UE mettra sur pied une équipe d'experts pour le recouvrement des avoirs; les négociations destinées à libéraliser le commerce dans l'agriculture et à lancer un ALE approfondi et complet reprendront dès que le Conseil aura approuvé le mandat; des discussions concernant un accord sur les services aériens seront lancées afin d'encourager les voyages; des discussions seront aussi lancées pour la conclusion de partenariats de mobilité avec la Tunisie.

Égypte – après le soulèvement de janvier, la Commission a donné le maximum de souplesse à la mise en œuvre du programme indicatif national 2011-2013 conclu avec l'Égypte (449 millions d'EUR) afin de répondre aux besoins urgents posés par l'après-révolution. Quatre programmes totalisant 122 millions d'EUR ont été adoptés en août 2011 ou sont en cours d'adoption, et l'engagement des fonds en 2012 est en route, l'objectif étant de le mener à bien au début de 2012.

Région : la Tunisie et l'Égypte bénéficieront d'un ensemble d'initiatives régionales adoptées par la Commission pour le Voisinage. Ces programmes comprendront un appui à des domaines tels que la démocratie, la croissance, la création d'emplois et l'enseignement supérieur.

Le programme SPRING (Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive) adopté le 26 septembre 2011 accorde à nos voisins du Sud un appui adapté à chacun d'eux pour la transformation démocratique, le renforcement des institutions et la croissance économique. La valeur totale de cette initiative s'élève à 350 millions d'EUR et couvre les années 2011 et 2012.

Le mécanisme de voisinage en faveur de la société civile, également adopté en septembre de cette année et doté de 22 millions d'EUR, est destiné à renforcer la capacité de la société civile à promouvoir les réformes et à accroître la responsabilité publique dans les pays en question. Ce programme soutiendra des projets régionaux et nationaux menés par des acteurs non étatiques. Des montants similaires sont envisagés pour 2012 et 2013.

Enfin, **le programme Erasmus Mundus** adopté en septembre et doté d'un montant de 66 million d'EUR, contribuera à une meilleure compréhension et à l'enrichissement mutuel entre l'UE et les pays voisins en créant des possibilités de mobilité en faveur des étudiants et du personnel universitaire et en échangeant des connaissances et des aptitudes.

Les décaissements pour ces nouvelles initiatives commenceront en octobre 2011.